



## Sommaire :

- \* Brèves de la Municipalité
- \* Poste à repourvoir
- \* Déchets
- \* Pâques
- \* Chiens
- \* Strid
- \* Vide grenier
- \* Police des constructions
- \* Nouveaux habitants
- \* Souvenir de Noël
- \* Prochaine parution
- \* Subventions 2017

## Brèves de la Municipalité

- \* Ouvertures de notre **déchetterie**, du 5 avril au 4 octobre 2017 : les mercredis de 18h30 à 19h30 et les samedis de 10h00 à 11h00.
- \* On **vote** les dimanches **30 avril et 21 mai 2017** (élection du Grand Conseil et du Conseil d'Etat).  
Pour tout renseignement merci de consulter les affiches au pilier public.
- \* On félicite **M. Raphaël Vulliamoz**, pour sa nomination au grade de **caporal** au sein de la section du SDIS régional du Nord vaudois.

## Intéressé(e) par un travail communal?

Le secrétariat du Conseil général consiste en différentes tâches qui permettent de s'impliquer dans le fonctionnement de la commune:

- Organisation des convocations liées aux séances du Conseil général (membres et commissions)
- Établissement des procès verbaux des séances du Conseil communal
- Suivi des vacations et tenue des livres administratifs liés au Conseil général
- Secrétariat lors des votations et élections

Les séances de Conseil général ont lieu de 2 à 4 fois par année.

Pour les votations fédérales et cantonales, 4 dimanches par année sont définis. Lors d'élections fédérales ou cantonales, d'autres dates peuvent s'ajouter.

La rétribution est forfaitaire pour le travail de base défini et en régie pour les autres heures travaillées.

La fonction nécessite des connaissances informatiques de base (Word-Excel ou équivalent), la capacité à établir un procès verbal, de la discrétion et de l'intérêt pour la commune.

Le poste est à pourvoir immédiatement et peut être attribué partiellement entre 2 personnes.

Si cette activité vous intéresse, vous pouvez contacter le Président du Conseil général, M. Jean-Daniel Grob (077 401 81 23) ou la secrétaire actuelle.

## DECHETS

Suite à l'augmentation d'incivilités du genre, nous invitons la population à être vigilante et à informer la Municipalité en cas de découverte semblable.



## Pâques à Belmont

Venez trouver les oeufs !

Une animation et des jeux autour de Pâques sont proposés aux enfants du village le lundi

**17 avril 2017 de 10h30 à 12h00.**

Les activités se dérouleront dans la cour de l'ancienne école.

En cas de mauvais temps, les activités auront lieu dans la classe du collège.

Venez nombreux !

Léna et Aude



## Déchets

La STRID a informé récemment que dès le 1er janvier 2017, les sacs « Trier c'est valorisé » remplaceront les sacs « Strid ».

Les prix de vente ne changent pas.

Les sacs « Strid » restent valables jusqu'à épuisement des stocks.



## Recensement des chiens

La Municipalité informe les propriétaires de chiens qu'ils sont tenus de déclarer au greffe, **jusqu'au 20 mars 2017**, les chiens acquis en 2016 (carnet de vaccination à présenter), les chiens nés en 2016 et restés en leur possession, les chiens vendus ou décédés au cours de l'année 2016, pour radiation, tout chien en leur possession qui n'aurait pas encore été annoncé.

Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de l'inscription.

## VIDE GRENIER

**SAMEDI 22 AVRIL 2017  
BELMONT-SUR-YVERDON  
GRANDE SALLE DE 8H A  
17H**



**7<sup>ème</sup>VIDE GRENIERS**

**BROCANTES-PUCES-COLLECTIONS + VI-  
NYLES ET AUTRES.**

**RENSEIGNEMENTS/RESERVATIONS**

**Mme Madeleine Ray**

**TEL. 024 435 16 82 / 079 773 66 45**

**BUVETTE—PARKING**

**ENTREE GRATUITE VISITEURS**

## Dispenses d'enquête accordées

<b>Palica SA</b>	N° 005/2016	Lot 36-2 : modification de la fenêtre en porte fenêtre—réfection intérieure—installation d'un jacuzzi Lot 36-3—ajout d'un Vélux Lot 36-7—modification du Vélux par deux Vélux Cabrio
<b>Martin Catherine</b>	N° 006/2016	Construction d'une véranda non chauffée de 1m94 sur 3m93, sous balcon existant

## Permis de construire délivrés

<b>Martin Patric</b>	N° 179	agrandissement de l'appartement existant et création d'ouverture en façade Est. Changement d'affectation
<b>Henrioud Christian</b>	N° 180	transformation partielle bâtiment ECA no 101.

## Nouveaux habitants

Au vu de la faible participation, ces dernières années, au repas des nouveaux habitants et des jeunes ayant atteint leur majorité, la Municipalité a décidé d'organiser un apéritif de bienvenue tous les deux ans.

En 2016 nous avons accueilli dans notre village 22 nouveaux habitants. Ces derniers seront invités début 2018 en même temps que les personnes qui arriveront en 2017 dans notre commune.

## Souvenirs de Noël

Le 17 décembre dernier, la Municipalité avait invité la population à venir chercher son sapin, manger une raclette et boire un vin chaud.

Mme Baraglioli et Tanner ont proposé un atelier de bricolage où les enfants pouvaient confectionner des décorations pour le sapin en forme de sucre d'orge.



Le Père Noël était aussi de la partie. Une ballade en calèche a agrémenté cette sympathique matinée.



### Greffe Municipal

Ouvertures : lundi de 19h à 19h45  
mercredi de 9h00 à 11h00

☎ 024 435 25 05 - 📠 024 435 25 07

E-mail : greffe@belmont-sur-yverdon.ch

bourse@belmont-sur-yverdon.ch

Vous pouvez nous faire part de vos propositions pour faire paraître une information dans le prochain bulletin communal du mois de juin. Merci de les transmettre au greffe municipal (par mail de préférence) au plus tard le 30 avril 2017

**PROGRAMME DE SUBVENTION DANS LE DOMAINE DU BATIMENT ET DE L'ENERGIE :**

<http://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions/>

### Des subventions pour vos rénovations

- Pas de travaux ni d'acquisition de matériel avant que la décision d'octroi de la subvention vous soit communiquée.
- Les aides financières sont disponibles jusqu'à concurrence des budgets disponibles.

**70 à 90 fr./m<sup>2</sup>**  
Isolation de la toiture  
Pour les bâtiments construits avant 2000

**1000 à 1500 fr. par audit**  
CECEB® Plus  
Excep. cas obligatoires.  
Pour les bâtiments construits avant 2000

**70 à 90 fr./m<sup>2</sup>**  
Isolation des murs  
Pour les bâtiments construits avant 2000

**10000 fr.**  
Création d'un réseau de distribution de chaleur

**4000 à 8000 fr.**  
Installation solaire thermique

**20 à 30 % de l'investissement**  
Installation solaire photovoltaïque

**Bonus rénovation globale**  
Fenêtres, isolation contre locaux non-chauffés, peuvent être pris en compte dans le cadre d'une rénovation globale de l'enveloppe.  
Pour les bâtiments construits avant 2000

**3000 à 9000 fr.**  
pompe à chaleur

**3000 à 8000 fr.**  
Chauffage à bois

**Rénovation globale avec label**  
Pour les bâtiments construits avant 2000

<b>MINERGIE®</b>	<b>40 à 100 fr./m<sup>2</sup> SRE*</b> Rénovation Minergie
	<b>65 à 155 fr./m<sup>2</sup> SRE*</b> Rénovation Minergie-P ou nouvelle construction
	<small>*SRE = Surface de Référence Énergétique</small>

**CECEB®**  
Label Suisse des Bâtiments Énergétiques

<b>35 à 90 fr./m<sup>2</sup> SRE*</b> Rénovation CECEB® C/B
<b>60 à 140 fr./m<sup>2</sup> SRE*</b> Rénovation CECEB® B/A
<small>*SRE = Surface de Référence Énergétique</small>

Les conditions détaillées sont précisées sur notre site internet [www.vd.ch/subventions-energie](http://www.vd.ch/subventions-energie)

**Le Programme Bâtiments**



